



Novembre-Décembre  
2016 – IR7-3



Mouvement Retrouvailles  
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents  
Info-Retrouvailles

facebook

## Mot de la présidente

### Joyeuses Fêtes!



L'Halloween est à peine passée que nous devons penser aux fêtes de Noël et du Jour de l'An qui s'annoncent rapidement. L'heure de l'hivernement est arrivée ! Les abris hivernaux s'érigent dans les entrées, les pelles sortent de leur cachette estivale, les véhicules roulent sur leurs pneus d'hiver, les balises pour les déblayeurs jaillissent des terrains, le balai à neige prend place sur le siège arrière, les treillis plastifiés protègent nos arbres et les toiles recouvrent la cour avant... que c'est beau l'hiver !!!

Vu autrement, les enfants s'emmitouflent pour leurs sorties extérieures et reviennent avec de belles joues rouges luisantes de santé, leurs yeux brillent à la vue de l'édification de leur premier bonhomme de neige, la frénésie des fêtes leur monte à la tête, les « Ciné-cadeau » reprennent bientôt, les odeurs festives envahissent les chaumières, le tapis blanc immaculé se déroule tout autour et les merveilleux chants de Noël accaparent les ondes et les cœurs. N'est-ce pas une plus belle vision de cette saison de cocooning ? Je le crois.

Novembre est, pour plusieurs, un mois maussade, du temps gris, peu de soleil, de la pluie et du vent, les couleurs d'octobre disparaissent pour laisser place à la grisaille. Décembre, quant à lui, remet tranquillement de la gaieté sur les visages avec ces premières bordées de neige possibles, ses périodes euphoriques de préparation pour les grandes fêtes, le retour du petit dernier pour des vacances, la vue de ses petits-enfants remplis de joie à l'approche de Noël, les retrouvailles en famille et entre amis. Au final, de quoi se plaint-on ? Novembre est vite passé et décembre le sera tout autant. Avant que nous nous en soyons aperçus, nous serons déjà en 2017.

Pour le Mouvement, 2016 a été une belle année de réalisation de projets et nous espérons que 2017 le sera également. Nous terminons l'année avec le dépôt du Projet de loi 113, le 6 octobre 2016, par la ministre Mme Stéphanie Vallée. Nous espérons recevoir un magnifique cadeau de Noël ou, à tout le moins, de début d'année. La période des fêtes en est une de féerie ! Pourquoi pas ? À chacun d'entre vous, nous vous souhaitons un merveilleux temps des Fêtes et un bon début d'année 2017.

Caroline Fortin, présidente

**Vous reconnaissez-vous?**  
**Voir page 10 et suivantes**

## EN ONDES SOUS PEU « Des mains tendues »



### Nouvelle émission télévisuelle produite et réalisée grâce au Mouvement Retrouvailles

Dès le 15 novembre, et ceux à raison d'une fois par mois, vous aurez le plaisir de voir notre nouvelle émission, produite et réalisée grâce au Mouvement Retrouvailles, intitulée « Des mains tendues ». Ces six émissions seront disponibles via notre page Facebook et sur notre site Internet via la chaîne YouTube.

Normy St-Pierre et Caroline Fortin animent conjointement ces émissions, lesquelles donnent la chance à plus de 20 participant(e)s de lancer un avis de recherche. Nous espérons grandement pouvoir obtenir des résultats positifs et que vous serez des milliers pour visionner ces six heures d'émotions. N'hésitez surtout pas à partager le tout et à émettre vos commentaires. Plus il y aura de gens qui verront et entendront ces avis de recherche, plus les chances seront grandes pour eux de retrouver l'être tant chéri.

À chacune des émissions, une portion sera réservée pour le témoignage d'une ou deux personnes qui vous entretiendront sur leur expérience de vie relativement au monde du postadoption/retrouvailles.

Les émissions seront diffusées à raison d'une heure par mois. À noter que lorsque les émissions sont mises en ondes, elles demeurent disponibles en tout temps. Vous en trouverez ci-après les dates et le nom des invité(e)s :

- 15 novembre 2016 : Thérèse Turner, Michèle Ducharme, Suzie Carignan et Conrad Gagnon
- 15 décembre 2016 : Denis Bégin, Hélène Hudon et André-Georges Toupin
- 15 janvier 2017 : Irène O'Connor, Shari Levine, Carole Binette et Lyne Perron
- 15 février 2017 : Christiane Castonguay, Pierre Morin, Christiane Brousseau, Gabriel et Francine Lévesque et Réjane Genest
- 15 mars 2017 : Claude Cournoyer, Sylvie Grenon, Henriette Turgeon, Line Lachance et Hélène et Carole Bédard
- 15 avril 2017 : Vincent Dulude, Josée Lamoureux, Manon Jubinville, Sylvie Poisson et Suzanne Gannon

Un immense merci particulier à Marc Soucie et Jean-Paul L'Heureux pour la prise de son, d'images et le montage final. Un merci particulier au tout-petit Étienne Laferrière, à ses parents Sophie Lafrance et Olivier Laferrière, ainsi qu'à sa grand-maman Suzanne Audet pour avoir permis le montage du vidéo d'ouverture. Merci aux responsables de L'Entraide (Pont-Viau et Laval-des-Rapides) pour les locaux. Merci également à tous les participants qui ont bien voulu nous livrer un pan de leur vie à partager avec vous tous.

Si nous connaissons un certain succès avec ce tout nouveau projet, un retour pourrait être prévisible pour la saison 2017-2018.

Tout ceci dépendra de vous.

Suivez-nous et partagez en grand nombre !

YouTube

facebook



## Volet politique



La pétition « *Réforme des lois régissant l'adoption au Québec relativement à la divulgation des informations nominatives et au statut d'adopté* », signée par 910 personnes, a été déposée par Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, porte-parole en matière de Justice pour le 2<sup>e</sup> parti de l'Opposition, le 4 octobre 2016.

Deux jours plus tard, soit le 6 octobre 2016, à 10h00, Mme Stéphanie Vallée a déposé le Projet de loi 113 intitulé « **Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements** »

Ce projet vient renverser la vapeur entre la confidentialité et l'information, en ce qui a trait au dossier d'adoption. Il actualise les règles en matière d'adoption. En ce qui a trait les adoptions antérieures à l'adoption du projet de loi, les grandes lignes sont les suivantes :

- Les règles concernant la communication de renseignements seront modulées afin de permettre d'atteindre un équilibre entre le pacte social antérieur prévoyant le secret et le besoin des personnes de connaître leurs origines ou de savoir ce qu'il est advenu de leur enfant.
- Les renseignements ne seront communiqués qu'à l'adopté ou qu'à son parent d'origine, que ce soit ceux relatifs à l'identité ou ceux nécessaires à la prise de contact.
- Seuls les nom et prénoms de l'adopté ou de son parent d'origine seront communiqués lorsque seront demandés les renseignements relatifs à l'identité ; la communication de ces renseignements ne permet pas d'entrer en contact avec l'autre personne, à moins que celle-ci n'y consente.
- À la suite de l'entrée en vigueur de la loi, les renseignements relatifs à l'identité d'un parent d'origine ne pourront être révélés avant l'expiration d'un délai de 18 mois (période moratoire après l'entrée en vigueur de la loi), sauf si ce parent y consent. Ainsi, après 18 mois, les renseignements relatifs à l'identité d'un parent d'origine pourront être révélés. Toutefois, un parent d'origine pourra inscrire un refus à la communication de son identité avant qu'une première demande en ce sens ne soit présentée.
- L'identité de l'adopté sera protégée jusqu'à sa majorité. Celle du parent d'origine pourra être communiquée à l'adopté et, si ce dernier est âgé de moins de 14 ans, sous réserve du consentement de ses parents adoptifs.
- La prise de contact entre l'adopté et son parent d'origine demeurera assujettie à un consentement. Le défaut de respecter un refus de contact ou les conditions permettant un contact pourra engager la responsabilité civile de l'adoption ou du parent d'origine.
- Un refus ou un consentement exprimé avant l'entrée en vigueur de la loi sera respecté quant à la communication de l'identité ou des renseignements nécessaires à la prise de contact.
- Un refus de communication de l'identité prendra fin au premier anniversaire du décès de la personne ayant exprimé ce refus.

- Les mesures relatives à la communication de renseignements s'appliqueront également aux personnes adoptables qui n'ont pas été adoptées ainsi qu'à leurs parents.
- La communication des renseignements médicaux se fera sans qu'il soit nécessaire de prouver la gravité du préjudice pouvant être causé à la santé de l'adopté, du parent d'origine ou d'un membre de leur famille. Le recours au tribunal pour obtenir les renseignements requis ne sera désormais nécessaire que si les personnes concernées ne consentent pas à leur communication. La communication de renseignements médicaux se fera entre les autorités médicales et non auprès du patient.

Disons qu'en majorité, les changements apportés avec ce projet de loi sont trouvés satisfaisants quoiqu'ils soient incomplets. Certains points demeurent à éclaircir et une lettre a déjà été adressée à cet effet à Mme Valée et son équipe et ils seront également amenés lors d'une prochaine consultation publique ou particulière.

Nous savons déjà que certaines personnes seront insatisfaites de ce projet de loi, mais nous considérons que c'est un grand pas vers l'avant et que les mesures proposées permettront à plusieurs d'avoir finalement accès à leur identité.

C'est un grand pas pour le Mouvement Retrouvailles et un grand pas pour des milliers de personnes confiées à l'adoption et leurs parents d'origine.

Le dossier est à suivre attentivement et c'est ce que nous nous engageons à faire.



\*\*\*\*\*

- Pour lire le Projet de loi 113 et retrouver l'extrait de la présentation de Mme Stéphanie Vallée, allez directement sur le site de l'Assemblée Nationale, sous « Projet de loi » ou [cliquez ici](#).
- Pour visionner la conférence de presse donnée suite au dépôt du Projet de loi 113, [cliquez ici](#).
- Pour visionner ou entendre les commentaires d'Alain Roy, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, spécialiste en droit de la famille, sur le Projet de loi 113 modifiant le cadre juridique de l'adoption [cliquez ici](#).

\*\*\*\*\*

Soyez tous assurés que le Mouvement Retrouvailles suit de près les développements concernant ce projet de loi. Suivez-nous sur notre site Internet ou sur notre page Facebook pour la suite.

## Adoption : le secret levé pour faciliter la quête des origines

(tiré du site [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com) du 7 octobre 2016, écrit par Marco Bélair-Cirrinno, correspondant parlementaire à Québec)

### Québec ouvre aussi la porte à l'adoption coutumière autochtone



Photo : iShock

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, veut faire voler en éclats la chape de secret recouvrant les dizaines de milliers de dossiers d'adoption détenus par l'État québécois.

Elle a dévoilé jeudi le projet de loi 113 visant notamment à accorder à toute personne adoptée « *le droit d'obtenir [...] ses nom et prénom d'origine et ceux de ses parents d'origine et les renseignements lui permettant de prendre contact avec ces derniers* ».

À l'heure actuelle, une personne adoptée peut contourner la règle générale actuelle en matière d'adoption, la confidentialité, seulement si le parent biologique y consent. « *Ce sera renversé. La communication de renseignements sera présumée* », a souligné Mme Vallée à l'occasion d'une conférence de presse.

Le projet de loi prévoit une période transitoire suspendant l'ouverture des dossiers d'adoption pendant 18 mois afin de permettre aux parents biologiques d'inscrire un « *refus à la communication de l'identité* ». Passé ce délai, leur dossier sera divulgué si l'enfant en fait la demande.

« *L'enfant, dans la mesure où il n'y a pas eu inscription de ce veto-là, aura le droit d'obtenir l'identité de ses parents d'origine* », explique le professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal Alain Roy. « *C'est assez majeur. Il y en a qui pourront réaliser leur quête identitaire* », poursuit-il.

En revanche, les parents ne pourront pas mettre la main sur les informations de leur enfant biologique, à moins que celui-ci ait donné expressément son consentement.

Les parents confiant leur enfant à l'adoption après l'entrée en vigueur de la loi pourront aussi faire connaître « *un refus à la communication de [leur] identité* », mais dans l'année de la naissance de leur enfant. À l'instar des « boîtes à bébé », cette disposition est essentiellement destinée aux parents en détresse cherchant à abandonner leur nouveau-né dans l'anonymat. « *Dans certaines cultures, avoir un enfant, ça peut exposer la mère à de très très graves conséquences. On veut éviter que le fait de la naissance soit connu [par exemple] par l'intermédiaire de l'enfant qui pourrait se manifester* », affirme M. Roy.

Un refus à la communication de l'identité cessera toutefois d'avoir effet au premier anniversaire de décès du parent d'origine, prévoit le projet de loi 113. « *Ça, c'est une bonne nouvelle. Il y a énormément de gens qui vont être touchés par ça* », a fait valoir la coordonnatrice du Mouvement Retrouvailles, Caroline Fortin. Entre 1920 et 1970, quelque 300 000 enfants auraient été confiés à l'adoption au Québec, a-t-elle fait remarquer. « *C'est un grand pas pour nous.* »

M. Roy y voit également un « *pas en avant* » pour les enfants adoptés. D'ailleurs, le partisan du « *droit à la connaissance des origines* » ne s'offusque pas de la possibilité offerte aux parents d'origine de faire connaître « *un refus au contact* », mais pas « *un refus à la communication de [leur] identité* ». « *L'enfant a le droit de connaître son origine, mais ne peut pas avoir la prétention de forcer des relations que l'autre partie ne souhaite pas* », plaide l'ex-président du Comité consultatif sur le droit de la famille (2013-2015).

## **Reconnaissance de l'adoption coutumière**

En plus de faciliter les retrouvailles, le projet de loi 113 reconnaît l'adoption coutumière autochtone. Le Québec franchira un « *pas historique* » lorsque l'Assemblée nationale l'aura adopté, a fait valoir Mme Vallée.

« *Longtemps un moyen de survie* », l'adoption coutumière est pratiquée depuis « *toujours* », a indiqué la directrice des relations Cris-Québec, Melissa Saganash. « *On est des familles élargies. Si la mère ne veut plus garder son enfant, la grand-mère peut le faire, la tante peut le faire. On donne plus de possibilités pour garder l'enfant dans la communauté* », a ajouté la présidente de Femmes autochtones du Québec, Viviane Michel.

Le projet de loi prévoit la reconnaissance de l'adoption d'un enfant autochtone ou inuit par l'un de ses proches, par une instance au sein de la communauté, puis le Directeur de l'état civil. Cela dit, le nom des parents d'origine demeurera sur l'acte de naissance de l'enfant. « *En matière autochtone, les parents d'origine pourraient conserver des droits et obligations à l'égard de l'enfant à la suite de l'adoption conformément à la coutume applicable* », mentionne le professeur Alain Roy. Or, en contexte non autochtone, la « *reconnaissance du lien préexistant* » prévue au projet de loi 113 « *donne une mention [des parents biologiques] dans l'acte de naissance* ». « *Rien de plus. C'est symbolique, identitaire.* »

Les porte-parole autochtones présents à l'Assemblée nationale jeudi se sont réjouis du dépôt du projet de loi 113. Ils croisaient tous les doigts afin qu'il soit adopté d'ici la fin de la législature. Deux projets de loi semblables sont morts au feuillet respectivement en 2012 et 2014.

« *Dans certains cercles, on fait des commentaires sur la notion d'indian time, mais, parfois, le government time laisse aussi à désirer* », a laissé tomber le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley. « *Le vrai sens d'indian time est de faire les choses avant l'échéance prévue* », a précisé par la suite la présidente du conseil d'administration du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James, Bella Moses Petawabano.

## **Quebec moves toward more open adoptions** *(from*

[www.montrealgazette.com](http://www.montrealgazette.com), published October 6, 2016, written by Caroline Plante from The Montreal Gazette)

QUEBEC — Quebec's proposal to modernize its adoption laws, to allow adopted children and their birth parents to learn about their identity and medical history, is good news for thousands across the province, said Caroline Fortin of Mouvement Retrouvailles, a not-for-profit organization defending the rights of adoptees and biological parents.

Under Bill 113, tabled on Thursday, adopted children who have been searching for their biological parents will obtain their names 18 months after the law comes into effect. The delay is to give birth parents time to register a veto if they do not wish to disclose the information.

“If you’re adopted, you have a piece of yourself that’s missing,” Fortin said. “It’s important for a person to know her identity, who she is, where she comes from, where she’s going. There are innate things, we don’t know where they come from. Why we do or like certain things, our personality traits, diseases, they all start with our identity.”

Justice Minister Stéphanie Vallée said Thursday that after years of hard work, spanning three Liberal and PQ governments, she is finally breaking “the culture of secrecy” around adoption “to match the present-day needs and realities of families.”

“Right now, there’s a presumption that information cannot be provided unless the parents or the adoptee consent to the communication,” she explained. “We are reversing that presumption.”

In the future, she said, “the presumption will be communication unless, within a year of the birth of the child, a parent decides to put that notification that they do not wish for the information to be provided. But otherwise, if that has not been the case, then information will be provided to the parties, to the children and to the parents.”

However, Vallée said no rights or obligations would exist between the birth parents and the child.

The identity of adoptees would be protected until they reach full age. But the identity of birth parents may be disclosed to an adopted child who is at least 14 years old, the bill says.

Furthermore, it will be possible “for the family of origin and the adopting family to enter into an agreement facilitating the disclosure of information and interpersonal relationships without the need for a court intervention.”

Medical information will be available, without any need for justification. Court authorization will only be needed if the people concerned do not consent to its disclosure.

Bill 113 also recognizes aboriginal customary adoption, which is part of First Nations’ culture, and a protected right under Section 35 of the Constitution of Canada Aboriginal Treaty Rights.

It was trumpeted as a first in Quebec.

Under the bill, aboriginal authorities will have the power to issue an aboriginal customary adoption certificate, something groups have been fighting for since the 1980s, said Bella Moses Petawabano of the Cree Health Board.

“This is a bill the Cree Nation can proudly support,” she said.



But a joke about “Indian time” from Aboriginal Affairs Minister Geoffrey Kelley Thursday drew criticism from aboriginal groups present. “It’s a faux pas; it’s not appropriate,” said Viviane Michel of Quebec Native Women.

Kelley said that “in some circles, people comment on ‘Indian time,’ but sometimes ‘government time’ also leaves much to be desired.”

“I think the joke was about government time and my point was that sometimes it takes a while for government to get things done,” Kelley explained.

## « Loin des yeux, près du cœur »



L'émission « Loin des yeux, près du cœur » fera une brève pause au début de janvier pour vous revenir en grande forme vers la mi-janvier. Normay St-Pierre, son acolyte Jean-Paul et ses invité(e)s seront de retour à raison d'une fois par semaine.

N'hésitez pas à participer à l'émission en écrivant directement à Normay St-Pierre ([normay.stpierre@videotron.ca](mailto:normay.stpierre@videotron.ca)). Elle se fera un plaisir de vous contacter et de vous fixer un rendez-vous téléphonique. Tout à fait sympathique comme concept, les enregistrements sont faits en cours de semaine et vous pouvez demeurer confortablement dans votre demeure.

Le Mouvement Retrouvailles, commanditaire de l'émission « **Loin des yeux, près du cœur** », diffuse directement de son site Internet, en version « Sound Cloud\* », cette incontournable émission hebdomadaire. Pour avoir accès aux émissions, vous devez visitez notre page [Facebook](#) ou notre site [Internet](#). Les émissions sont également disponibles via la page Facebook de l'émission « [Loin des yeux, près du cœur](#) » ou sur le site de [Adoption – Émotions – Retrouvailles \(A.E.R.\)](#)

L'émission a sa page Facebook sur laquelle vous pouvez placer vos commentaires et y trouver des résumés détaillés d'émission écrit par Mme Marthe Charest. Visitez-nous, écoutez-nous et laissez-nous vos commentaires. Au fil des ans, cette émission a su aider plusieurs personnes à vivre leur période d'attente lors des démarches de retrouvailles, à comprendre le processus, à se préparer pour le grand jour ou à accepter un deuil ou un refus. Certaines personnes se sont même retrouvées via l'émission. Il était donc très important que ce rendez-vous hebdomadaire demeure.

\* SoundCloud est une plateforme de distribution audio en ligne sur laquelle les utilisateurs peuvent collaborer, promouvoir et distribuer leurs projets musicaux

## Novembre, le “Mois national de sensibilisation à l'adoption”.

En ce mois de novembre 2016, nous désirons saluer et rendre hommage à toutes les familles qui ont adopté et/ou accueilli un enfant pour lui offrir une place au soleil au sein de leur environnement, les bras et le cœur grands ouverts.



Ce mois est également l'occasion de mentionner comment il est important pour la personne confiée à l'adoption ou à une famille d'accueil, de connaître son identité et ses origines. Le Québec a déposé le Projet de loi 113 tout récemment et il est urgent que les modifications législatives proposées dans ce document soient adoptées, afin de permettre à tous d'avoir accès à son identité d'origine.

L'adoption ou le placement permet à l'adopté d'avoir une famille, d'avoir la chance de créer de nouveaux liens d'attachement, mais jamais il n'oubliera son premier lien, celui établi avec celle qui lui a donné la vie.

*Caroline Fortin, Présidente et coordonnatrice provinciale  
Mouvement Retrouvailles*

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

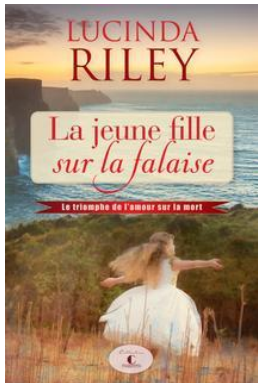
## Suggestions de lecture ou autres

facebook



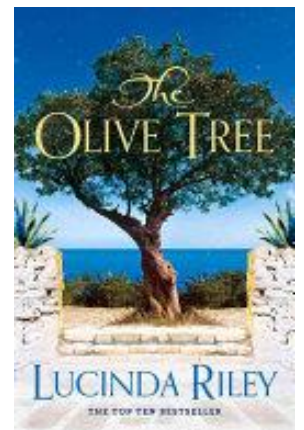
Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : [cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca](mailto:cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca).

## LECTURE



(En français) **La jeune fille sur la falaise** – de *Lucinda Riley* – Guy St-Jean Éditeur, 2016 - Bouleversée par une rupture amoureuse douloureuse, Grania Ryan quitte New York pour aller se ressourcer en Irlande, sur la ferme familiale. Un jour, au bord d'une falaise magnifique, puisant des forces dans la nature qui s'offre à ses yeux, Grania entrevoit la silhouette fantomatique d'une petite fille dont les cheveux et la robe se soulèvent à chaque rafale. Cette enfant étrange transformera la vie de la jeune femme... En remontant l'histoire grâce à de vieilles lettres datant de 1914, Grania découvre le lien incroyable qui unit sa famille à celle de cette fillette espiègle et attachante. D'une histoire d'amour impossible, à Londres en temps de guerre, à une autre, passionnée mais complexe, à New York, les destins de ces deux familles s'entremêlent tragiquement depuis un siècle. Quel est ce secret à l'origine de près de cent ans de chagrin ? Obsédante, exaltante, l'histoire de ces deux lignées raconte le triomphe de l'amour sur la mort.

(En anglais) – **The Olive tree** - de *Lucinda Riley* – Pan MacMillan, 2016 - Il est dit que toute personne qui vient rester à Pandora pour la première fois tombera en amour. . . Cela fait 24 ans que la jeune Helena a passé des vacances magiques à Chypre, où elle est tombée amoureuse pour la première fois. Helena hérite de Pandora par son parrain. La maison est maintenant en ruine, mais Helena revient pour y passer l'été avec sa famille. Cependant, dès qu'ils arrivent, elle sait que sa beauté idyllique masque un réseau de secrets qu'elle n'a pas dévoilé à William, son mari, et Alex, son fils. À l'âge difficile de 13 ans, Alex est déchiré entre la protection de sa mère bien-aimée, et grandir. De plus, la vérité sur son vrai père est difficile à accepter. Quand, par hasard, Helena rencontre son ami de jeunesse, une chaîne d'événements est mise en mouvement et tout ceci menace de faire en sorte que son passé et le présent entrent en collision. Helena et Alex savent que la vie ne sera plus jamais la même, une fois que les secrets de Pandora auront été révélés.



## À surveiller



Nous vous invitons à surveiller la sortie d'un **récit poétique** écrit par Mme Isabelle Deblois-Michaud au cours des prochains mois. Isabelle, adoptée, auteure de « *Au-delà de la banquise* », est de retour pour nous livrer un petit bijou poétique, sa vie en quelques alexandrins. Ces quelques pages nous ramènent, tout en poésie, aux années 1940-1950 où les mères célibataires devaient se cacher pour donner naissance à leur enfant et le confier à d'autres mains. Ce récit sera disponible au Mouvement Retrouvailles, à un prix très abordable. À suivre...

## SPECIAL – PHOTOS

Ces photos nous ont été transmises par Mme Micheline Hébert fille de Jean Hébert, nièce de Jacqueline et Denyse Hébert et petite-fille de Yvonne Phaneuf et Louis Hébert de Montréal (Pie-IX, Viau et Ste-Catherine).

Ces grands-parents accueillait des enfants de la crèche pour leur offrir des petites vacances, soit au chalet durant l'été ou à la maison durant la période de Noël. M. et Mme Hébert ont pris des photos de ces charmants enfants et vous en trouverez quelques-unes dont le nom apparaît sur le tirage. Mme Micheline Hébert a trouvé ces photos d'enfants en faisant du ménage des biens de sa famille et elle en a fait don au Mouvement Retrouvailles, au cas où elles serviraient à identifier quelqu'un qui aurait pu séjourner occasionnellement chez ses grands-parents.

Certaines photos sont identifiées, d'autres pas. Il est à noter que les noms mentionnés pour les photos sont les noms sous lesquels les enfants ont été présentés, donc il s'agit de leur nom avant adoption, si adoption il y a eu.

Nous vous les soumettons dans les pages ci-après. Si vous croyez vous reconnaître, veuillez nous contacter et il nous fera plaisir de vous retourner l'original.



ALAIN DENIS. Il est indiqué sous la photo de droite qu'il avait 2 ½ ans.



Albert Dicaire, né le 10 janvier 1938 – Le plus jeune sur les photos n'est pas identifié.



Hubert Albert, photo prises le 26 décembre 1948 à l'âge de 4 ans (gauche) et possiblement à l'été précédent, à l'âge de 3 ans.

Léandre Dupré, né le 28 mars 1943, photos à 3 ans (gauche) et à 4 ans (droite)

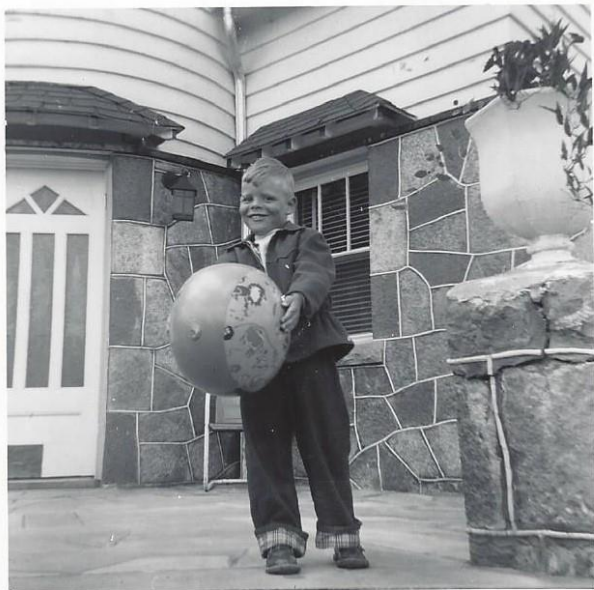




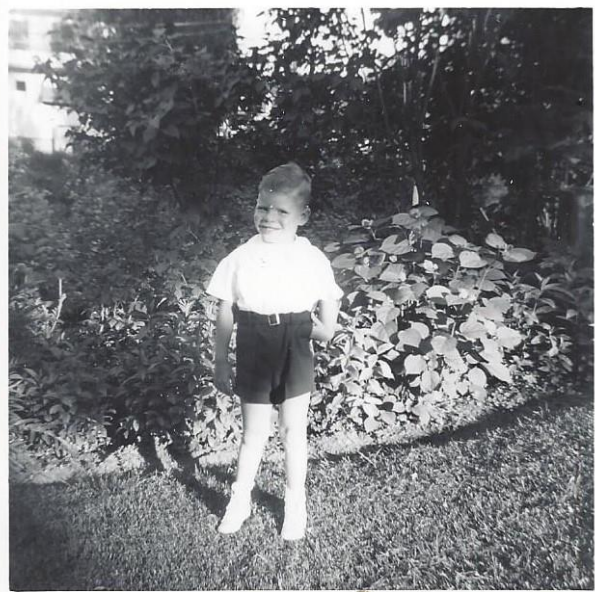
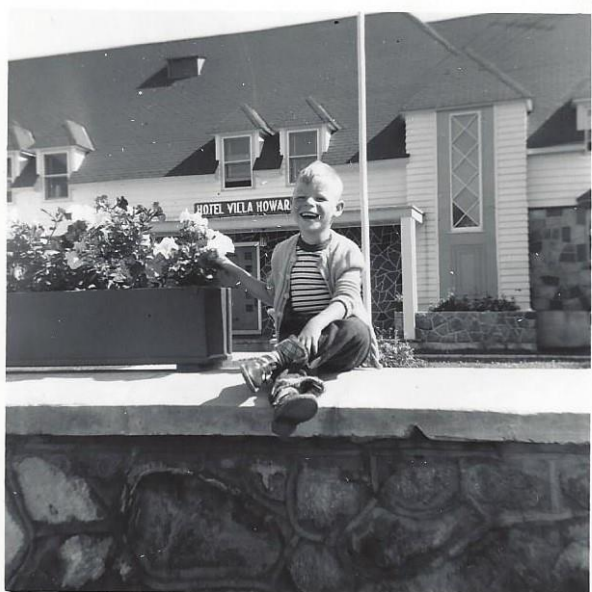
De gauche à droite, à partir du haut : – Marcel Huneault, 4 ans – Eddy Clegorn, né en août 1943, 3 ans Paulin Auclair, né le 15 janvier 1944, 2 1/2 ans – Jean-Paul Bélisle, né en mars 1943, 3 ans

Photos prises en 1953 – De gauche à droite, de haut en bas – Eugène Ménard, 3 ans (avril 1953) et 3 ½ ans (juillet 1953)





Photos prises en 1954 – Eugène Ménard, 4 ½ ans



Photos prises en 1954 – Eugène Ménard, 4 ½ ans

Photos prises en 1954 – De gauche à droite : Denis Lafontaine – Eugène Ménard (4 ½ ans) et Denis Lafontaine



Photo de gauche : Gilles Poissant, né le 19 novembre 1943, 3 ans –



Photo de droite non identifiée



Daniel Caire, né en octobre 1948



Ci-haut, de gauche à droite : Vianney Cantin, 7 ans – Jean-Guy Daigle, 2 ans – Didier De Champlain, né e 19 juillet 1943, 3 ans

Ci-contre, Daniel Rouleau, né le 28 juillet 1948, 4 ans



Les prochaines séries de photos ne sont malheureusement pas identifiées.







Nous tenons sincèrement à remercier Mme Michèle Hébert pour ces magnifiques photos. Nous vous rappelons que si vous vous reconnaissez ou que vous croyez reconnaître quelqu'un, contactez-nous au [cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca](mailto:cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca)



## Votre exécutif provincial

Présidente : Caroline Fortin – [cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca](mailto:cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca)  
Vice-présidente : Lucille Gosselin  
Trésorier : André-Georges Toupin  
Relationniste : Lise Émond  
Secrétaire : Réjane Genest

## PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

### Région de Québec / Portneuf / Chaudière-Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

#### Café-rencontre

Le mardi, 13 décembre 2016 - 19h00

Informations générales  
Buffet-partage de Noël  
Prix de présence

**Note : Apportez un petit encas à partager et nous aurons ainsi une belle table de buffet pour tous**

Le mardi, 14 février 2017 – 19h00

Informations générales  
Témoignage

Centre des loisirs St-Sacrement  
Salle de réunion  
1360, boul. de l'Entente, Québec G1S 2T9  
(Stationnement dans la rue, accès pour personnes à mobilité réduite, grande salle éclairée)

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

**Toujours vérifier sur le site Internet pour tout changement de dernière minute.**

« Prochaine parution – Janvier-Février 2017 »

### Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

#### Café-rencontre

Le vendredi, 2 décembre 2016 – 19h00  
Le vendredi, 3 février 2017 – 19h00

Centre Pierre & Bernard Lucas  
2060, rue Holmes  
St-Hubert J4T 1R8

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

### Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Dates et endroits à confirmer

Pour plus de renseignements : 418 673 4733

### Région Frontenac/Estrie

#### Souper-rencontre

Le vendredi, 27 janvier 2017 - 18h00  
Le vendredi, 24 février 2017 - 18h00

Restaurant Plaza  
269, boul. Frontenac Ouest  
Thetford G6G 6K2

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

